

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 12 septembre 2022 à 20h00
Présidence : M. Christophe Fürer
Salle du Conseil

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire communale Mme Ruchet, à la boursière Mme Ciampi et à la secrétaire Mme Gantin, le président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Il espère que chacun a passé un bel été et souhaite, en son nom et en celui du Bureau du Conseil, réitérer toute notre sympathie aux personnes qui ont eu un été un peu moins rose que les autres. 6 membres du Conseil sont excusés ce soir et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2022
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal No 03/2022 relatif à l'arrêté d'imposition pour 2023
6. Propositions individuelles

Ordre du jour accepté à l'unanimité

1. Appel :

44 Conseillers participent à la séance, 6 excusés. Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 :

Pas de correction demandée sur le procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau du Conseil :

- M. C. Fürer – président :

J'ai été élu par cette Assemblée lors de la séance du 20 juin 2022. J'aimerais tout d'abord vous remercier pour votre confiance et saluer le travail de mon prédécesseur, M. L. Magnollay, qui a mené ce Conseil de façon exemplaire et je veillerai à ce que le Conseil communal et la Municipalité continuent à travailler ensemble en bonne intelligence comme ils l'ont fait tout au long de ces dernières années. J'en profite pour souligner que nos échanges ont le droit d'être vifs mais qu'ils doivent rester courtois en tout temps. Je m'engage à accompagner ce Conseil dans la continuité tout en le préparant à certaines évolutions, je

pense notamment au changement probable du mode de scrutin de notre Conseil pour la prochaine législature. Si ce changement se confirme, du mode majoritaire au mode proportionnel, il faudra s'y atteler rapidement car il faudra changer le règlement du Conseil...

Rappel des prochaines séances de Conseil à l'affichage.

Séances CC 2022	Remise des rapports	Commentaires
28 février – 20h	16 février	Annulé
04 avril – 20h	23 mars	
09 mai – 20h	27 avril	Annulé
20 juin – 19h	8 juin	Repas de fin d'année
12 septembre – 20h	31 août	
31 octobre – 20h	19 octobre	
12 décembre – 19h	30 novembre	

Votations 2022 : 13 février // 20 mars (élection au Grand Conseil et 1er tour Conseil d'Etat) // 10 avril (2ème tour Conseil d'Etat) // 15 mai // **25 septembre.**

Le scrutin du 27 novembre est annulé faute d'objet cantonal et fédéral, à priori rien n'est prévu non plus au niveau communal.

Je rappelle que les rapports des Commissions doivent être rendus au plus tard aux dates indiquées pour que nous puissions faire partir les convocations à temps. Nous avons eu des discussions avec l'archiviste cantonal récemment, il se trouve qu'au lieu des trois originaux papiers nécessaires jusqu'à maintenant, un original suffit. Enfin pour faciliter le travail d'échange entre les Commissions et le Bureau avant les séances, vous pouvez aussi scanner cet original, nous l'envoyer par e-mail à la date indiquée puis nous amener l'original pour la séance du Conseil au plus tard.

Vous avez remarqué que j'ai un micro et qu'il y a un autre micro dans la salle. Nous avons vu la dernière fois qu'il était parfois difficile d'entendre les Conseillers, y compris mon intervention qui n'était pas toujours audible par ceux derrière moi. Nous allons tenter de fonctionner avec ces deux micros, un micro sur pied pour les Conseillers au milieu de la salle et un micro mobile pour l'avant. L'idée est que celui qui veut s'exprimer lève la main, une fois appelé il se déplace vers le micro pour parler puis y reste le temps que la réponse arrive et pour poser les éventuelles questions complémentaires. Il semble que les micros s'arrêtent parfois, il suffit alors de tapoter un peu dessus pour les réactiver.

Comme à chaque début d'année, nous faisons circuler une liste pour vérifier vos coordonnées et inscrire à nouveau votre préférence de communication concernant les documents de préparation des séances. On encourage fortement la voie électronique : l'an passé nous avons déjà progressé sur ce point comparé à la législature précédente.

En ce qui concerne le repas de fin d'année qui se faisait traditionnellement en décembre et qui exceptionnellement a eu lieu cette année en juin : au vu des retours positifs sur ce changement de date, l'idée est de maintenir ce repas de fin d'année de législature en

juin mais de quand même marquer la fin d'année par un petit verre. On gardera donc le début de la séance de décembre à 19h afin de finir un peu plus tôt et pouvoir profiter de la verrée offerte par la Municipalité.

4. Communications de la Municipalité :

a) M. J.-M. Fernandez :

Nous vous avons fait part au mois d'avril des coûts de la salle, nous vous en présentons ici le suivi actuel. Comme annoncé précédemment, il y a eu l'adjudication des cuisines à CHF 40'000.00 supplémentaires. Le montant « divers et imprévus » qui était presque épuisé en avril l'est à présent totalement. L'augmentation des matières premières était de CHF 400'000.00 en avril, elle est actuellement de CHF 432'000.00. Tous les gros postes ont été attribués aux entreprises. Nous sommes optimistes qu'à la suite de l'augmentation des matières premières, le budget initial prévu soit dépassé de 3.21 %, ce qui reste encore une bonne chose au vu des circonstances actuelles. Au niveau des équipements, le budget prévu de CHF 150'000.00 risque d'être un peu court au vu de ce qui rentre, de ce qui devrait encore rentrer et considérant l'évolution actuelle du marché. Nous restons dans un bon trend par rapport à ce qui a été annoncé au mois d'avril.

b) M. J.-M. Schlaeppli :

Police des constructions :

Permis de construire délivrés avec mise à l'enquête :

- Parcelle 384, Noyer Girod 9, Paansera SA M. Raffaele Tolotta, 1125 Monnaz - installation d'un centre de lavage de carrosserie automobile sous un nouveau couvert,
- Parcelle 103, chemin des Écoliers 4D, Mme et M. Sonia et Pierre Guillemin - assainissement du système de chauffage actuel à mazout par une pompe à chaleur air eau extérieure,
- Parcelle 346, chemin de la Corniche 17, M. Vincent Payot - remplacement d'une chaudière électrique par une pompe à chaleur.

Permis de construire délivrés avec dispense d'enquête :

- Parcelle 847, chemin du Grand-Pré 16, Mme et M. Anne et Claude Loutan, chemin du Grand-Pré 18, M. et Mme José Da Silva Moreira et Sandra Nunes Da Silva - construction d'un brise soleil à lames amovibles attenant à l'avant-toit existant,
- Parcelle 1346, chemin du Clos Devant 23, M. Farid Assaf, remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur,
- Parcelle 1351, chemin du Clos-Devant 35d, M. Boris Cuanoud - construction d'un cabanon de jardin,
- Parcelle 1157, chemin de la Corniche 20, Mme Tamara Kleiner et M. Ivan Balmer - ajout de deux Velux.

SIS Morget :

Le Comité de Direction de l'Association intercommunale du SDIS Morget a annoncé, lors de l'assemblée générale du Conseil intercommunal du 6 septembre, que la caserne de Morges ne déménagera pas à Tolochenaz. Une décision qui fait suite aux conclusions de l'analyse du projet de déplacement de la caserne située actuellement à l'avenue de Marcelin 2 à Morges sur le site des MBC au chemin du Saux à Tolochenaz. La péjoration de la sécurité actuelle, le faible bassin de recrutement disponible dans les alentours, la désorganisation complète du dispositif sécuritaire actuel et le risque de ne pas pouvoir maintenir l'organe d'intervention de St-Prex ont été les éléments prépondérants à cette décision. Les parties concernées mettent tout en œuvre pour trouver d'autres alternatives afin de garantir la sécurité des citoyens tout en prenant en compte la problématique des effectifs et l'emplacement des sapeurs-pompiers.

Un petit coup de publicité, le recrutement pour les pompiers aura lieu à la caserne de St-Prex le 3 novembre à 19h30.

c) M. R. Corthay :

Vous pouvez voir sur l'écran une photo du chantier actuel de la salle triple prise depuis le collège des Communaux. Depuis la dernière fois qu'on s'est vu, voici les nouvelles attributions :

- Échafaudages : attribués à l'entreprise M & D Échafaudages SA, Vevey ;
- Charpente bois : attribuée à Sallin-Bard Sàrl, Villaz-st-Pierre (FR) ;
- Revêtement façade : attribué à METALCORP Constructions Métalliques SA, Matran (FR) ;
- Couverture / étanchéités : attribués à Phida Étanchéité (VD) SA, Renens ;
- Menuiserie, portes : attribuées à Bois-Concept Sàrl, Echallens.

Aujourd'hui la première poutre verticale a commencé à être dressée sur le mur de la salle. Comme autre avancée nous pouvons indiquer que la façade de toute la partie sud, est et nord est à présent sous sa forme finale.

d) M. C. Viquerat :

Toujours à propos des travaux, la première phase de l'aménagement des Communaux est presque terminée c'est-à-dire que la station de repompage des eaux usées est couverte et opérationnelle, la sous-station électrique est toujours à moitié occupée par la SEFA, l'autre moitié est toujours vide et la première couche de revêtement a été effectuée juste avant l'Abbaye, en sachant que la couche finale sera faite aux deux extrémités du chantier pendant les vacances scolaires d'octobre. D'ici là il y a encore quelques retouches à faire, peut-être quelques petits trous mais ça devrait aller dans le bon sens. Ce qu'il est important de comprendre c'est qu'entre les deux extrémités, nous avons posé beaucoup de conduites et tuyaux, nous avons creusé en tout cas la moitié de la route et cela va rester tel quel car nous allons

maintenant agir conjointement avec les travaux d'aménagement extérieur de la salle pour finaliser les niveaux, l'écoulement des eaux de surfaces et toutes les finitions de ce secteur. Le coût de la couche finale de ce secteur sera intégré dans le budget de l'année prochaine, vous aurez donc bientôt l'occasion de voir à quoi cela ressemble. Sur un budget de CHF 1'338'000.00, on a à ce jour seulement 20% des factures rentrées même si beaucoup de travaux ont été effectués. D'après les attributions faites suite aux appels d'offre, on peut déjà annoncer que nous serons en dessous du budget prévu. La première phase est presque terminée, la deuxième phase (conduites, tuyaux, tranchées...) va se faire cet hiver. Nous sommes ennuyés par le retard pris par le RCP (regroupement de consommation propre) qui avoisine les douze mois ce qui explique que le deuxième bâtiment de la sous station soit toujours vide et nous travaillons sur cet aspect. Dans le projet initial, nous avons prévu quelques tuyaux que l'on posait entre les bâtiments pour constituer une boucle d'énergie. Les tuyaux sont à présent à moitié posés, la deuxième moitié sera posée cet hiver dans la deuxième phase et nous viendrons très probablement l'année prochaine avec un préavis complémentaire pour mettre en route cette boucle d'énergie étant donné que seule la pose des tuyaux était incluse dans le préavis initial. Je vous rappelle que l'objectif de cette boucle d'énergie est de faire fonctionner les systèmes de chauffage des Communaux 1 & 2, de la salle triple et de la salle polyvalente ensemble, de pouvoir partager l'énergie renouvelable et de n'utiliser la chaudière à gaz de la salle polyvalente que lorsque les températures seraient inférieures à -8 °C sur 24h, ce qui permettrait de réduire la consommation de gaz sur site de 96 ou 97%.

Une année intéressante en termes de distribution d'eau potable ; vous avez entendu un peu partout qu'il y a eu des limitations, des restrictions... sur Etoy, nous avons de la chance car nous avons des réserves considérables. On peut déjà annoncer que 2022 va très probablement détenir le record absolu de consommation d'eau sur le territoire : on a une consommation supérieure à des années pluvieuses (2016-2021) et on arrive à 850'000 m³ à fin août. Les records absolus se situant autour de 1'100'000 m³, je pense qu'on va les atteindre d'ici la fin de l'année. Ce qui est certain, c'est qu'en terme d'irrigation, le record est déjà battu : pour le seul mois de juillet, on a dépassé les 100'000 m³ délivrés, c'est le record absolu sur un mois. Fin août nous sommes à 270'000 m³ délivrés pour l'irrigation, ce qui est supérieur à l'année 2015 et également à l'année 2003. Un état des nappes, notamment celle de Chanivaz : elle était toujours presque à 70% pleine, même si ce n'est pas linéaire, nous avons donc encore des réserves certaines. Ce matin, puisqu'on tire un peu moins depuis deux semaines, le niveau remonte bien, un des puits est même à 93%, c'est une nappe absolument fantastique. Notre autre source importante, la Vosettaz, n'a pas vu de changement entre l'année passée qui était pluvieuse et cette année qui est une année sèche et ce, même si nous avons augmenté les m³ de pompage dans cette zone.

Quelques mots sur l'énergie : comme vous aurez pu l'entendre dans les médias, nous sommes dans un monde un peu affolé ces temps, mais là encore, nous avons la chance si j'ose dire d'avoir déjà des tarifs

hauts : notre contrat gros consommateur qui est valable pour la zone de pompage de Chanivaz, est arrivé à échéance l'année passée déjà, ce qui veut dire que début décembre 2021 nous avons dû nous engager sur un tarif au kW/h qui dépassait largement ce qu'il y avait eu précédemment. L'an passé on a grignoté une bonne partie de ce que nous avons gagné par rapport à un tarif normal pendant les dix années précédentes, et ce qui est certain c'est qu'on va grignoter le reste l'année prochaine. Pour être un peu plus clair en termes de tarif, celui du kW/h (sans les taxes) pour 2022 avait quadruplé par rapport à ce qu'on avait précédemment et nous venons de nous engager récemment à re augmenter dans un facteur 2.5 ce tarif-là pour l'année prochaine. On arrive à un chiffre légèrement inférieur à dix fois le tarif d'il y a deux ans. C'est aussi à prendre avec certaines pincettes car les tarifs que je viens de vous donner sont des tarifs moyens calculés sur notre profil de consommation (basé sur une année de référence et l'énergie qu'on consomme tous les jours) et sur quatre tarifs de base (été – hiver et pour chacun jour – nuit). Évidemment les tarifs été sont plus abordables que l'hiver, et de nuit plus que de jour. Afin de compenser en partie les augmentations électriques, on avait modifié quelques peu nos réglages pour profiter au maximum de la source de la Vosettaz qui n'était pas sujette cette année à des augmentations extrêmes. Pour l'année prochaine, on va travailler encore un peu plus à l'optimisation de notre réseau avec pour objectif d'utiliser le réservoir comme un réservoir et donc limiter un maximum l'usage de nos pompes en journée. Nous avons un peu de travail d'organisation pour ce faire, le but étant d'atténuer la douloureuse de la facture.

Tout comme vous, nous manquons d'information sur les tarifs normaux, classiques que nous avons tous en tant que privés et également applicables sur tous les compteurs de la Commune en dehors des Pontets. On sait qu'il va y avoir des augmentations depuis quelques mois, nous avons entendu beaucoup de choses dans la presse mais pour le moment nous n'avons encore rien d'officiel, ça va venir.

Il y a un certain nombre d'actions qui ont été lancées par la Confédération et les Cantons sur les distributeurs électriques. Ces derniers ont comme mission de se préparer à de fortes consommations et de s'attendre à faire du délestage. Tous les distributeurs ont l'obligation de préparer un plan de délestage c'est-à-dire prévoir dans quel ordre on coupe la distribution électrique pour tenir le choc. Nous avons été contactés de manière orale pour le moment par les distributeurs, il y a des séances qui commencent à s'agencer pour ces prochaines semaines, on n'en sait pas beaucoup plus mais il y aura certainement des recommandations voire plus. Ça veut dire que dans les mois qui viennent nous devons très probablement appliquer quelques mesures qu'on ne peut pas encore vous donner aujourd'hui. Pour finir sur l'énergie, j'aimerais vous soumettre une question de principe sur le sujet de l'éclairage de Noël : ces dernières années on les posait en général pour le 1^{er} décembre et on les enlevait quand on a le temps à partir de la rentrée de janvier, donc souvent autour du 20-25 janvier. La première question est : est-ce qu'on part du principe que la Commune d'Etoy cet hiver n'installe pas d'éclairage de Noël ? Ou alors, question complémentaire, est-ce qu'on pourrait réduire la durée de

deux mois à deux semaines, c'est-à-dire qu'on les laisserait pour la fin de l'année uniquement ? Avant de vous donner la parole, j'aimerais vous préciser qu'on avait autrefois des éclairages qui consommaient beaucoup, on les a partiellement remplacés et on pourrait les remplacer totalement cette année, ce qui veut dire que chaque éclairage aujourd'hui consomme comme une ampoule de l'ancienne génération. On en a vingt-cinq, si on arrête les éclairages de Noël, ça peut donner un signe mais cela ne va pas sauver la situation sur l'économie d'énergie. Je serais curieux par l'intermédiaire de votre président, d'avoir votre avis sur cette question.

- M. C. FÜRER – président : On a eu de longues interventions et vous aurez l'occasion de revenir sur les points qui ont été soulevés avant mais puisque l'occasion vous est donnée de vous exprimer sur les éclairages de Noël, sur leur allumage et sur leur pertinence technique ou financière, sur leur consommation, la parole est à vous.

- M. V. Payot : C'est intéressant ce que vient de dire Charly : ce n'est pas la consommation des éclairages de Noël qui va changer grand-chose mais plutôt le signe donné à la population que la Commune fait des économies d'énergie. En terme financier cela représente quasi zéro. Où en sommes-nous de la question de l'éclairage général pendant la nuit qui est soulevée depuis deux ans ?

- M. C. Viquerat : Elle avance gentiment. On doit en discuter prochainement avec la Commission d'urbanisme et on travaille depuis un peu plus d'une année avec notre fournisseur majeur qui est la SEFA, sur des éclairages dits « intelligents ». On a un secteur qu'on voulait utiliser comme pilote pour valider les nouvelles technologies de réglage, il s'agit de six candélabres sur le chemin des Communaux. Dernièrement on a un deuxième secteur qui est venu se profiler car on a des candélabres qui ont commencé à tomber tout seuls, en d'autres termes qui ont le pied abîmé. On en a enlevé déjà deux et on doit les remplacer si possible avant l'hiver. Ça veut dire que c'est une rue complète qui est touchée. On aimerait y aller par étape et avoir cette rue rééquipée d'ici l'année prochaine. Le remplacement représente vite un sujet important. J'ajouterais que les rumeurs parlent qu'il soit demandé aux Communes d'éteindre partiellement l'éclairage public. Comme pour les éclairages de Noël, ce serait plus un signe qu'une économie effective importante de kW/h, mais ce serait toujours ça.

- M. V. Bovef : J'ai une remarque sur cet éclairage public, il faudrait connaître les chiffres de la consommation pour pouvoir dire que ça ne représente rien. Est-ce qu'il n'y a pas moyen de simplement tourner le bouton de l'éclairage public à 1h du matin par exemple en attendant le changement de la nouvelle technologie ? Il semble qu'il y a une ou deux Communes qui éteignent déjà la nuit et ça ne pose de problème à personne apparemment.

- M. C. Viquerat : En effet, le fait de pouvoir éteindre au bouton est faisable en théorie. La difficulté que nous avons c'est que nous devons conserver l'éclairage sur les passages piétons. Certains événements annuels demandent aux Communes d'éteindre pour une nuit l'éclairage public, on n'était pas très chauds à cette idée car cela nécessitait des investissements assez importants et nous avons demandé un avis de droit pour les passages piétons. La réponse est claire est nette : on peut

tout éteindre mais s'il arrive quoi que ce soit c'est la Commune qui est responsable au niveau des passages piétons, donc on peut éteindre mais il ne faut pas d'accident. Nous avons actuellement douze points d'alimentation pour l'ensemble des 440 lampadaires ça veut dire que si on veut éteindre partiellement en dehors des passages piétons on doit revoir physiquement l'alimentation ce qui n'est pas négligeable et c'est pour ça que cela n'a pas encore été fait. Au niveau du montant incluant les taxes, les kW/h..., nous avons depuis plusieurs années un peu moins de CHF 40'000.00 par année de dépenses pour l'éclairage public. C'est quelques kW c'est sûr. On vient de m'annoncer le nombre de kW, il s'agit d'un peu plus de 200'000 kW/h pour l'éclairage public.

- M. V. Bovet : À propos du contrat de gros consommateur, ne peut-on pas renégocier un nouveau contrat avec un prix moyen gros consommateur au lieu de se dire qu'on paye plein pot hors contrat ? Puisqu'on avait un contrat avant, pourquoi ne peut-on pas réitérer la démarche ?

- M. C. Viquerat : Notre précédent contrat est tombé à échéance fin 2021, suite à cela nous avons signé un nouveau contrat pour une année car, aux tarifs annoncés en décembre 2021, nous ne voulions pas nous engager sur plus long terme ; on pensait à ce moment-là que ce n'était qu'un problème d'après COVID ou de maintenance des centrales françaises mais on ne pensait pas à un problème en Ukraine. Cette année est venu se greffer ce deuxième petit souci et étrangement les tarifs avaient tendance à redescendre après le pic de février-mars, semaine après semaine jusqu'à mi-août où c'est devenu de la folie, comme en témoigne les chiffres publiés dans la presse ces derniers jours. À présent nous avons un contrat jusqu'en 2023, une année étant la période minimale pour en souscrire un.

- M. C. FÜRER – président : On s'éloigne un peu des éclairages de Noël mais ce sont des questions importantes quand même.

- M. L. Magnollay : Concernant les éclairages de Noël, je pense qu'il serait important que la Commune ait un comportement adaptatif et dynamique à la situation tout en réjouissant le cœur des Etierruz. Je suis d'avis de réduire la période d'éclairage à celle de Noël, que ce soit juste quelques jours avant puis jusqu'à nouvel an, qu'on ait un peu de festivité dans ce village pour passer ce cap tout en montrant l'exemple en diminuant ces éclairages. Par rapport à l'éclairage public, on a toujours la possibilité d'enlever quelques ampoules, il y a des zones du village qui sont bien assez éclairées, des ronds-points qui ont jusqu'à huit lampadaires. Je pense qu'enlever quelques ampoules à ces endroits montrerait la capacité d'adaptation de la Commune.

- M. C. Viquerat : Les événements font qu'on a déjà enlevé deux ampoules en raison des lampadaires dont je vous ai parlé avant et qui sont par terre. Mais c'est tout ou rien, on ne peut pas allumer ces lampadaires jusqu'à 22h ou 23h et les éteindre le reste de la nuit. Mais c'est une possibilité et on pourrait communiquer dans ce sens.

- Mme S. Thury : Je fais partie de la Commission d'urbanisme et on n'a encore rien reçu ni pu se voir pour discuter de ces histoires de lumières dans le village. D'après ce que tu nous expliques Charly, je pense qu'il serait bien plus intelligent de garder les passages piétons illuminés en sachant ce que ça représente et éteindre le reste du village. À mon avis

il va falloir envisager cette option pour les années à venir car la situation ne va pas s'améliorer. Par rapport aux éclairages de Noël, j'ai l'impression que depuis que Coop et Migros ont décidé de ne plus mettre de lumière de Noël, toutes les Communes vont devoir suivre le même exemple, je suis d'avis comme Luc de garder cette féerie de Noël sur une période plus courte.

- M. P. Lüthi : Je suis pour conserver les éclairages de Noël aussi. On peut à mon avis diminuer les illuminations dans les rues mais décorer un peu plus le joli sapin qu'on a devant, même si ce n'est que pour une semaine, embellissons cet arbre de Noël qui représente la tradition.

- M. A. Magnollay : Je vais dans le même sens que les intervenants précédents pour l'éclairage de Noël, on peut aussi effectivement enlever quelques ampoules dans le village. J'ai juste une petite information de la SEFA concernant les tarifs de l'année prochaine pour les privés, ce sera plus 50%.

- M. C. FÜRER – président : Je pense qu'on a gentiment fait le tour de la question des éclairages de Noël, il ne faut pas y consacrer plus de trente minutes, ça consomme aussi beaucoup d'énergie. L'idée est de vous consulter, on a trois options, l'option 1 on ne change rien, l'option 2 on enlève tout, l'option 3 on réduit. C'est purement consultatif.

Votations

L'option 3 est choisie à la majorité, l'option 2 est choisie par 1 personne, l'option 1 ne recueille aucune voix.

- M. C. FÜRER – président : L'idée de réduire la durée et/ou la quantité semble trouver un écho favorable.

- M. C. Viquerat : Merci d'avoir donné votre avis, on va tenter d'appliquer ce que vous souhaitez en sachant que les préconisations et les mesures d'économie vont nous tomber sur la figure les prochaines semaines, nous communiquerons en temps voulu.

- M. C. FÜRER – président : Merci et j'invite la Municipalité à réfléchir à la proposition de dévissage d'ampoules.

e) Mme T. Séverin :

Quelques nouvelles de notre plan énergie et climat communal : nous vous avons annoncé plus tôt dans l'année que nous avons relancé cette démarche cantonale pour que notre stratégie de durabilité s'inscrive dans une démarche un peu plus générale. Dans ce cadre-là, une partie de la démarche est un diagnostic communal qui reprend tous les chiffres, les statistiques au niveau de la Commune en termes d'énergie de mobilité... nous sommes à bout touchant et devrions recevoir les résultats cette semaine. Dans le cadre de ce PEC, il y a cette fameuse journée participative qui est organisée le 1^{er} octobre. En préambule à cette journée nous avons organisé un sondage en ligne afin de récolter des idées, des suggestions, des avis de concitoyens, concitoyennes qui ne pourraient peut-être pas être là le 1^{er} octobre, l'idée étant d'impliquer un maximum de notre population à cette demi-journée participative. L'idée est de réunir tout le monde autour d'un café

croissant, d'introduire la journée, on aura ensuite une présentation de ce diagnostic communal, de la démarche et ensuite des ateliers où les participants seront réunis par équipes au sein desquelles ils pourront réfléchir à des mesures, des idées, des projets pour finalement choisir un projet et essayer de le développer un peu plus. Le mot de la fin sera prévu vers 13h-13h30. Dans le titre « journée participative », le terme important et « participative » : pour que ça le soit il nous faut des participants. À ce jour nous avons une douzaine d'inscrits, c'est bien mais probablement pas suffisant pour animer quatre ateliers, nous invitons donc chacun d'entre vous à regarder vos disponibilités pour ce 1^{er} octobre, à parler de cette journée autour de vous, voisins, amis... car les idées qui vont émerger lors de cette journée vont bien sûr guider le développement des actions prioritaires qui doivent être définies dans notre PEC. Pour vous donner envie, voici les questions définies pour les quatre ateliers : une question sur la mobilité et les possibilités de développement multimodal, une question sur la consommation (locale, éviter le gaspillage...), un atelier sur la biodiversité (gestion des espaces publics, des espaces verts, des jardins communaux et privés...), et enfin une question sur l'énergie et quelles mesures nous pourrions prendre pour économiser cette dernière sur le territoire public mais également chez soi avec dans l'idée de peut être élaborer un catalogue de bonnes pratiques, d'idées, de recommandations et de nous guider aussi en tant que Commune. Je vous encourage à venir et à inciter des gens à venir pour que cet atelier soit vraiment participatif.

- M. C. FÜRER – président : On arrive au terme des communications de la Municipalité, y a-t-il des questions sur l'une ou l'autre des interventions ?

- M. P. LÜTHI : J'ai une question à M. J. Fernandez, à propos des devis demandés pour les équipements supplémentaires de la salle : s'agit-il d'équipements sportifs ou autre, pour la cuisine par exemple, sinon de quel équipement parle-t-on ?

- M. J. Fernandez – syndic : Il s'agit des deux, une partie était prévue dans le devis et une autre ne l'était pas mais a dû être ajoutée en raison des exigences découvertes pendant les travaux.

- M. D. Olaya : Une question pour M. C. Viquerat dans le cadre de l'aménagement des Communaux : on aurait voté un préavis qui n'incluait pas l'enrobé final ?

- M. C. Viquerat : Dans le préavis initial on avait uniquement prévu une couche de fond enrobé, sans tapis. Nous pensions attendre une à deux années pour revenir vers vous avec un préavis final. Par contre, côté salle et le petit bout qui appartient à celle-ci, il était bien prévu les deux couches de tapis, c'est là où nous allons travailler un petit peu ensemble. Étant donné que nous avons enlevé la quasi-totalité de l'ancien revêtement aux deux extrémités, nous avons fait le choix de faire table rase et de refaire la totalité en deux couches. Les montants prévus pour la partie enrobé sur le préavis ont été priorisés sur les deux extrémités.

- M. D. Olaya : Est-ce que cela avait clairement été annoncé ? Je suis un peu surpris car je n'ai pas souvenir que la Commission des finances ait traité ce point. C'est assez étonnant qu'on vote un crédit pour des aménagements et qu'on se retrouve en fait avec un montant de CHF

100'000.00 pour refaire l'enrobé, ça aurait dû faire partie du premier préavis selon moi.

- M. C. Viquerat : Je dois vérifier mais de mémoire c'est noté dans le préavis.

5. Préavis municipal No 03/2022 relatif à l'arrêté d'imposition pour 2023 :

M. D. Olaya, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport de cette dernière proposés à l'unanimité.

- M. C. FÜRER – président : Je remercie M. Olaya pour la lecture de ces conclusions qui sont identiques à celles du préavis initial de la Municipalité et j'ouvre la discussion. Peut-être y a-t-il quelques questions sur le financement des augmentations à venir ?

Votations

- M. C. FÜRER – président : Je vous propose de faire comme par le passé, de voter en bloc ces conclusions. Si quelqu'un souhaite que cela ne soit pas le cas, je l'invite à s'abstenir à l'un des points afin que nous reprenions la votation point par point.

- De maintenir, pour l'année 2023, le taux de 60% de l'impôt cantonal de base (100%) sur :
 - L'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers ;
 - L'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales ;
 - L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.
- De maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles.
- De maintenir les rubriques 1 à 9 de l'arrêté 2023 au taux de 2022.
- D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023.
- D'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1er janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

6. Propositions individuelles :

- M. S. Heiniger : Pour revenir sur les éclairages, au niveau des enseignes lumineuses, sur tous ces bâtiments qu'on a au sud du village, même si les économies n'iraient pas directement dans notre porte-monnaie, il serait peut-être bien de renforcer la communication

avec ces entreprises. Il n'y a rien de spécifié dans le règlement communal au niveau de restrictions d'horaires ou autre. À Lausanne, sauf erreur, ils ont mis des horaires pour l'extinction de ces enseignes un certain temps après la fermeture des magasins.

- M. C. Viquerat : C'est une excellente question, les anciens Conseillers de la législature précédente avaient entendu que nous travaillions sur un règlement (qui est plutôt en fond de pile actuellement) car il n'en existe pas sur la Commune d'Etoy, et il y a trois ans il n'y en avait pas sur le Canton. Le but de ce règlement serait de permettre clairement la gestion ou d'obliger les entreprises à gérer différemment la manière d'éclairer, d'éblouir et d'éteindre les enseignes lumineuses. C'est toujours d'actualité, d'ailleurs nous avons pris une mesure cette année dernièrement pour cet hiver : celle de recommander (car nous n'avons pas la possibilité d'obliger) aux entreprises d'éteindre les éclairages publicitaires la nuit. Il s'agit d'une recommandation ce qui ne permet pas d'amender en cas de non-respect.

- M. M.-O. Christinat : À quel stade se situe ce règlement ? Aux dernières informations il me semblait qu'il était en approbation au Canton, où est-il actuellement ?

- M. C. Viquerat : Il était au Canton, il est revenu avec des points favorables et des demandes d'adaptation, ces dernières nous ont obligés à le compléter pour être plus précis et c'est cette partie-là qui est encore en travaux. Il sera ensuite renvoyé au Canton.

- M. M.-O. Christinat : J'aimerais revenir sur la signalisation du chemin piéton entre le chemin d'Estuey et la rue des Écoliers. J'en avais quelques fois parlé mais récemment une personne qui s'y engageait m'a dit qu'elle traversait des chemins privés. Plus gênant, ce passage n'apparaît pas sur google maps. Je précise pour les nouveaux qu'il s'agit du passage qui passe dans le petit parking sous le magasin de fleurs et qui rejoint le chemin des Écoliers à travers les nouvelles maisons. Il n'apparaît pas non plus sur le Géoportail de Canton de Vaud ni sur les cartes de l'administration fédérale. J'ai une question et une proposition. La question : est-ce qu'il manque une démarche de la part de la Municipalité pour que cette servitude qui a été acceptée soit inscrite officiellement et qu'elle apparaisse sur les cartes officielles ? Ma proposition : en attendant, un panneau qui indiquerait chemin piétonnier public rue d'Estuey – chemin des Écoliers serait utile après les énergies qui ont été dépensées de part et d'autre pour que ce chemin existe. Je vous rappelle que les opposants étaient allés jusqu'au tribunal fédéral, des gens charmants par ailleurs, mais ils s'étaient battus de manière exagérée et la Municipalité avait dû engager des avocats, il y a eu de nombreuses séances, donc c'est un chemin qui a coûté très cher. Qu'il soit vu comme un chemin privé par certaines personnes d'Etoy me paraît dommage.

- M. C. Viquerat : Vous soulevez le problème d'un chemin mais si vous vous amusez à répertorier l'ensemble des chemins sur la commune, vous constaterez qu'il n'est pas le seul à ne pas apparaître sur google maps et consort, y compris sur Swiss topo, les cartes officielles suisses. Sauf erreur, pour qu'ils puissent apparaître sur les cartes officielles il faut les faire référencer par des noms de rues avec des dépôt exact de l'endroit et si ce sont des chemins piétons, auprès de Swiss rando et

autres associations qui assurent qu'ils soient signalés quelque part. Le fait de poser une servitude sur une parcelle n'engendre pas une publication dans les cartes de manière automatique. Je ne sais pas si j'ai complètement répondu à la question mais en fait il y a beaucoup de chemins discrets à travers la commune même s'ils sont publics.

- M. M.-O. Christinat : En regardant sur le cadastre du Géoportail du Canton de Vaud, le cheminement que les opposants auraient préféré est quant à lui bien indiqué or il s'agit d'un cheminement sur des parcelles privées. Par ailleurs j'avais une question et une proposition.

- M. R. Corthay : Je crois qu'il ne faut pas chercher le mal où il n'y en a pas. Sur le chemin d'en dessous qui est marqué, rien n'empêche les propriétaires d'y signaler « interdiction de passer ». Si le chemin du haut était interdit au public, je pense que les propriétaires se manifesteraient. Tout le monde a le droit de se renseigner aussi, je ne vois pas pourquoi ça arrive jusqu'ici en mentionnant Swiss Rando et tout. On ne peut plus vivre sans ces appareils ?

- Mme S. Jara : Est-ce que ce chemin appartient à la Commune ou s'agit-il d'une servitude sur la propriété des immeubles ?

- M. C. Viquerat : C'est une servitude.

- Mme S. Thury : Moi quand je vois quelque part un panneau indiquant chemin privé je sais que je ne dois pas y aller, maintenant quand rien n'est indiqué c'est que c'est public.

- M. V. Bovet : C'est une évidence mais si j'ai bien compris le panneau chemin piéton permettrait d'indiquer le chemin à l'Appenzellois ou l'Argovien qui débarque dans la Commune.

- M. M. Thomson : Y a-t-il des nouvelles concernant le postulat déposé à la Municipalité concernant la liaison du village d'Etoy au village d'Allaman pour les cyclistes et piétons ? Il y a un an si je me souviens bien il était question de convaincre le Canton et la Commune d'Allaman de ce projet. J'ai trois questions : Où en est-on ? Quels sont les obstacles ? Quelles sont les prochaines étapes ? Merci.

- Mme T. Séverin : En effet nous vous avons apporté une réponse détaillée à ce postulat il y a à peu près une année, nous vous avons montré les différentes options qu'on a, nous vous avons également expliqué qu'il s'agit de démarches intercommunales avec le Canton, tout ça suit son cours, on voit régulièrement les représentants du Canton ainsi que ceux d'Allaman. Les difficultés sont toujours les mêmes : il faut savoir que la stratégie vélo dont on avait parlé l'année dernière qui venait d'être déposée où on voyait que cet axe Allaman-Etoy était un axe structurant, n'a toujours pas été formellement approuvée par le Grand Conseil. Les crédits dont on vous avait parlé et qui auraient pu nous concerner n'ont pas été votés, il y a un rapport de majorité qui était négatif à 7 voix contre 6, un rapport de minorité mais le Grand Conseil ne s'est pas encore penché sur le dossier. Donc cette stratégie n'est pas encore formellement validée et les crédits qui l'accompagnent ne sont pas approuvés, ce qui n'aide pas à faire avancer les choses. On a rencontré l'ARCAM qui est venue sur place, qui a fait le tracé avec nous. Nous avons établi un rapport à l'adresse du Canton qui est en circulation et qui a appelé certains commentaires. On a réussi à éveiller les consciences, à mettre cette passerelle, ce passage un peu d'actualité maintenant c'est clair qu'il y a des obstacles

techniques, juridiques, cet aspect intercommunal... on essaye dans un premier temps en tout cas de se concentrer sur l'option la plus simple qui serait de sécuriser par une passerelle, ou au moins une aide à la traversée, la route d'Aubonne, afin de traverser par le petit chemin qui passe derrière la Coop et qui est actuellement vraiment dangereux. On a aussi 550 gymnasiens sur le site d'Etoy cette année dont $\frac{3}{4}$ qui viennent de la rive Rolle – Nyon, ça fait beaucoup de jeunes dont une partie vient à vélo, d'autres vont probablement trouver le passage à pied au fil des semaines. Il y a donc aussi un intérêt de la part du gymnase, des parents... C'est un dossier sur lequel on travaille, on en parle toutes les deux ou trois semaines, il y a des séances. Il y a ce rapport fait par l'ARCAM qui est en discussion au Canton, ce ne sont malheureusement pas des dossiers qui avancent très vite et on espère surtout pouvoir sécuriser un minimum un passage piéton, mais pas une passerelle complète, d'ici peut-être la rentrée prochaine en étant optimiste. Pour la grande passerelle, on attend que la stratégie soit votée car elle nous donnerait un point d'ancrage assez fort. On y travaille en sachant qu'il y a beaucoup d'intervenants.

M. M.-O. Christinat montre sur l'écran le chemin précis discuté et explique qu'une chicane avait été créée pour éviter que les piétons se retrouvent directement sur la route.

- M. J. Fernandez – syndic : Ce chemin est défini pour les gens du quartier qui traversent, pas pour Pierre Paul Jacques ou les touristes de passage. On a eu passablement de problèmes avec ce chemin, avec Michel Roulet on a fini au tribunal, on a pris du temps, on a pu négocier le passage, on a pu élargir le chemin pour contrer les différents arguments. On a pu trouver des solutions, on ne va pas commencer à mettre des panneaux en plus sur des places privées pour savoir si on peut passer à gauche ou à droite. Tous les gens qui habitent le quartier concerné savent où passer, il n'y a pas de problème.

- Mme L. Jobin : Une annonce à faire pour la médiathèque pour adoucir l'atmosphère : le 23 septembre prochain nous recevrons les deux stars du polar suisse chez nous : Marc Voltenauer et Nicolas Feuz. L'entrée est libre, c'est ouvert à tout le monde, il n'y a pas d'inscription, je vous encourage à venir et à en parler autour de vous. Il s'agit d'un évènement pour adulte uniquement même s'ils écrivent pour les enfants.

- Mme T. Séverin : Merci à Mme Jobin d'avoir rappelé cet évènement où nous espérons voir beaucoup de monde vu que ce sont des auteurs très connus. Un autre coup de publicité pour une autre évènement qui aura lieu le jeudi 13 octobre au soir, où nous aurons un cinéma itinérant à la salle polyvalente à Etoy qui s'appelle « Roadmovie ». C'est une association qui amène des films suisses dans des villages qui n'ont pas de cinéma. Nous allons diffuser le film « Presque ». Le site sera ouvert à partir de 19h, avec de quoi boire et peut-être manger un petit encas. Le film sera diffusé à 20h, nous vous encourageons à venir et à y amener vos familles, à en parler autour de vous, c'est un évènement qui sera aussi annoncé dans le « petit Etierruz ». C'est une première pour nous d'organiser quelque chose comme ça, d'amener la culture un peu au village, en faisant venir les auteurs, un film. On espère que ces initiatives seront appréciées dans la Commune et dans les Communes alentour pour nous permettre de poursuivre sur cette voie. L'après-midi

cette association organisera des projections pour tous les élèves, l'idée est donc de projeter pour les enfants l'après-midi et de réserver la soirée aux plus grands.

- Mme S. Thury : Je reviens à quelque chose d'un peu moins drôle, sur la discussion à propos du cimetière. Je m'y rends régulièrement et y suis très souvent interpellée par des gens qui ont des tombes et qui viennent soit les entretenir soit faire des visites. On me dit fréquemment que le cimetière est très mal entretenu. Alors j'aimerais qu'on me donne des explications, un cahier des charges pour savoir comment vous fonctionnez. J'ai eu à plusieurs reprises des discussions privées avec certains municipaux mais franchement j'ai l'impression qu'il n'y a pas grand-chose qui a changé depuis, j'aimerais donc que ce soit noté dans le procès-verbal.

- M. R. Corthay : On prend note mais j'aimerais bien que les personnes qui interpellent Mme Thury viennent nous le reporter directement. N'oublions pas que nous voulions arrêter les herbicides. Il faut différencier les cheminements entre les tombes et les tombes elles-mêmes qui sont souvent pleines d'herbes. Normalement ce n'est pas de la responsabilité de la Commune d'entretenir les tombes même si elle le fait une fois par année. Est-ce qu'il s'agit des tombes ou des sentiers ?

- Mme S. Thury : Il faut aller voir sur place pour vous rendre compte, je ne fais que transmettre et continuerai à encourager les personnes se plaignant à venir vous trouver directement. Cela ne change cependant pas le problème et étant Conseillère communale je me dois aussi de représenter les gens de la Commune il me semble.

- Mme V. Hüsler : Je comprends que Sophie se fasse la porte-parole des gens à propos du cimetière. Quand j'y vais, je vois bien une ou deux mauvaises herbes mais ça reste un cimetière. L'aspect émotionnel pousse peut-être certaines personnes à être très exigeantes vis-à-vis de l'endroit où un proche est enterré mais cela est sans réel fondement. Je voudrais cependant parler de la sortie du cimetière, il y a un certain temps que le chemin à côté est a été refait or quand on sort en voiture, le miroir n'est plus très utile depuis un certain temps car il n'est pas ou plus réglé, à gauche il y a un mur, à droite c'est pire qu'avant car il y a une place de parc qui bouche la visibilité quand elle est occupée. Serait-il envisageable de régler le miroir voire d'en mettre d'autres pour aider à la sortie ?

- M. C. FÜRER – président : La question du cimetière est quelque chose de récurrent, qui est très émotionnelle à juste titre. On en avait parlé avec la Commission de gestion il y a quelques années, je ne me souviens pas des conclusions mais on avait regardé le règlement notamment. Pourquoi ne pas avoir la Commission de Gestion qui se repenche sur cette question et aller un peu plus en profondeur pour en parler ensuite au Conseil, je lance l'idée comme ça.

- M. V. Bovet : Je vais appuyer M. R. Corthay, non pas pour faire la bagarre, mais il est faux de dire que chimie ou pas chimie ça ne change rien, en fait ça change tout, il est là le problème, on ne peut pas entretenir des allées pico bello que ce soit dans un cimetière, dans une école ou autre en changeant de méthode. À l'époque on pouvait aller tous les jours avec du Roundup, tout le monde était content c'était

propre. Maintenant on limite ces moyens chimiques, tant mieux, mais les conséquences c'est qu'on vit sur une planète qui est encore un peu vivante ou alors il faut engager du monde mais là c'est un autre débat et ça va coûter un autre tarif. À l'heure actuelle, on a le même problème partout, vous pouvez demander aux chemins de fer ou autres, le changement des méthodes a les mêmes conséquences. Autre question, au niveau de l'irrigation, on parle de combien d'hectares ?

- M. C. Viquerat : J'ai regardé en m³, en hectares, je peux vous dire que c'est supérieur au périmètre habituel d'irrigation de la commune parce que cette année, du fait des conditions exceptionnelles, des demandes sont venues pour pouvoir arroser des parcelles complémentaires donc on a augmenté la flotte. Je n'ai pas le calcul en hectares et ne sais pas si j'ai tous les chiffres pour le faire mais je vais y réfléchir.

- M. C. Fürer – président : Une remarque sur le thème du cimetière, c'est très difficile pour les Conseillers et Conseillères de réfléchir sur cette question parce qu'on ne sait pas tous à quoi ressemble le cimetière, du fait que beaucoup de personnes n'y vont pas. Peut-être que ce serait bien de venir avec des photos afin de mieux comprendre ce qu'on entend par « un cimetière qui n'est pas en bon état » ? Est-ce que le Conseil trouve que la Commune doit plus s'en occuper ou est-ce que cela doit rester à la responsabilité de chacun ? C'est très difficile de savoir comment réagir à ce genre d'annonce sans pouvoir se rendre compte de l'état.

- M M.-O. Christinat : Je constate que même en envoyant le texte de mon intervention sur la boîte e-mail du conseil à 19h15 ce soir, le Bureau a quand même essayé d'ajouter un plan sur la présentation écran, je vous encourage donc à communiquer vos interventions même à la dernière minute.

- M. J.-F. Lange : Je voudrais revenir sur un point de mobilité pour les employés de la Commune. Lors de la dernière séance vous nous aviez posé la question pour le remplacement de la Dacia. J'ai envoyé quelques propositions à la Municipalité et j'aurais voulu savoir s'il y a un retour ou si vous avez du nouveau par rapport à ce dossier concernant cet achat que nous espérons toujours électrique même si le prix de l'électricité augmente ?

- M. C. Viquerat : Nous avons prévu de mettre un montant dans le budget sans forcément mettre une marque et un modèle, ce qui nous donne encore quelques mois pour réfléchir au modèle à acquérir. Mais je ne vous cache pas qu'après quelques recherches et enquêtes auprès du peu de Communes qui utilisent déjà ce type de véhicules, il n'y a pas beaucoup de modèle qui sont jugés pratiques, avec peu d'entretien... C'est en travaux.

- M. J.-F. Lange : Quel serait le montant ?

- M. C. Viquerat : Le montant va dépendre du montant tout en bas pour savoir dans quelle mesure on va devoir travailler avec le stylo rouge.

- Mme S. Thury : Là c'est une belle nouvelle, nous nous sommes déjà réunis une fois avec les sociétés locales, nous avons fixé la date de la prochaine fête du village, on est en train de préparer le budget et on espère vivement que la Commune acceptera malgré les augmentations d'un peu partout. Cette fête aura lieu les 2 et 3 juin 2023, vous pouvez déjà tous l'agender.

- M. P. Lüthi : Je voudrais rebondir un peu sur le cimetière étant donné que je suis un peu concerné. Juste pour remettre un peu les choses en place, ça fait trois ans voire quatre maintenant que le cimetière est tout bio, c'est-à-dire qu'on n'utilise plus d'herbicides. On a opté pour l'option du gaz, c'est une option qui va bien quand on intervient sur les plantes jeunes qui font deux à trois centimètres. Quand on a un liseron ou une dent de lion ou de la prêle à ce stade-là, ça va très bien, cinq jours après elle nous sourit, elle est de nouveau là. Les allées ne vont pas mal, on arrive à suivre. Le problème vient des tombes sur lesquelles les gens installent de petites plantes qui grossissent et qui débordent. On intervient un petit peu dans le but de limiter, pour que cela n'empiète pas sur les chemins principaux mais quand on coupe une plante sur une tombe on se fait gronder. Dans la plupart des cas, il a été mis du béton entre les tombes, ce béton rétrécit, ce qui laisse des joints entre les cadres des tombes et le béton, en dessous desquels on a toutes les racines de liserons. Sans désherbants chimiques, on n'arrive plus à éliminer ces mauvaises herbes. Quand on passe au désherbant au gaz ou manuel comme on le fait actuellement, quelques jours après ces mauvaises herbes ressortent. Si vous passez un jour après notre passage, ce sera propre, mais quand vous reviendrez sept ou huit jours après, il y a aura de nouveau des mauvaises herbes. Au vu des moyens que nous avons, je pense qu'il va falloir un peu accepter ces mauvaises herbes, dire aux gens de tailler les plantes qui débordent sur leurs tombes, les lavandes qui sont fanées depuis deux mois mais qui débordent sur les allées par exemple. Est-ce que nous avons le droit d'intervenir sur la tombe de quelqu'un ? C'est la grande question et nous avons eu des remarques par des gens qui ont écrit à la Commune pour se plaindre que nous avons coupé des plantes sur leur tombe malgré le fait qu'elles débordaient sur la tombe du voisin. On subit des remarques dans les deux sens. Ça fait des années qu'on se pose à la question avec la Municipalité de savoir comment entretenir ce cimetière pour faire plaisir à tout le monde mais c'est vrai que ce n'est pas évident.

- Mme A. Roulez-Wyss : J'aimerais rebondir en proposant l'installation d'un panneau explicatif pour dire que le cimetière est maintenant entretenu de manière uniquement biologique. Cela pourrait aider à gérer les attentes et baisser les exigences en termes d'allées nickel...

- M. C. FÜRER – président : Je voudrais vous faire travailler encore un peu et vous interroger sur l'utilisation des micros. Vous avez vu que c'est la mode des réunions hybrides, et là c'est la même chose, la moitié des gens utilisent le micro, l'autre pas. Je voudrais juste savoir si vous trouvez que ce système présentait des améliorations par rapport à l'ancien système ou pas. On voit bien que le micro de l'avant pose des problèmes techniques, celui de la salle est peut-être trop intimidant ou trop loin pour ceux qui ne sont pas à côté. Donc très rapidement je vais vous demander si vous voulez qu'on continue à essayer d'utiliser le micro.

Votations

De continuer à expérimenter l'utilisation des micros pour les prochaines séances de Conseil.

Adopté à la majorité

- M. C. FÜRER – président : Il est donc décidé à la majorité de continuer à expérimenter cette solution micro, je vous prierai ainsi de faire l'effort, surtout pour ceux qui sont plus devant et qui parlent moins fort, de vous rendre au micro. On entend bien depuis ici qu'il y a des différences, des voix qui portent et des voix qui portent moins. Pour le Bureau et la Municipalité on va voir ce qu'on peut faire pour avoir un micro qui ne s'arrête pas tout le temps.

Comme plus personne ne demande la parole, j'aimerais remettre à Luc plusieurs cadeaux pour marquer la fin de sa présidence. Luc on espère que tu vas pouvoir goûter à la reconnaissance de toutes ces personnes en passant quelques moments agréables. Nous avons tous apprécié les années où tu as œuvré en tant que président et je vous invite à vous joindre à moi pour remercier Luc pour son engagement au sein du Bureau et à la présidence.

- M. L. Magnollay : Un grand merci, je ne m'attendais pas du tout à ça, je suis très touché de recevoir ces cadeaux ce soir, je me réjouis de goûter toutes ces bonnes choses. Merci à vous et de votre participation.
M. C. FÜRER – président remercie l'Assemblée et lui donne rendez-vous lors de la prochaine séance le 31 octobre.

Séance levée à 21h45

Prochaine séance :
31 octobre 2022

Le Président

La Secrétaire

Christophe Fürer

Fanny Gantin

